

## Pour du Solaire Photovoltaïque de qualité

*Le déploiement du solaire photovoltaïque, fortement soutenu par les pouvoirs publics dans le cadre de la transition énergétique, dépend d'installations de qualité, sécurisées et performantes. Identifier des entreprises compétentes dans ce domaine est un enjeu capital pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.*

*Convaincu du rôle majeur que doivent jouer les professionnels du génie électrique et énergétique, **Qualifelec** a été pionnier dans la mise en place d'une qualification dédiée au solaire photovoltaïque. Nos qualifications se doivent de refléter les exigences du marché et anticiper ses évolutions vers des services complémentaires.*

*C'est dans cet objectif que nous associons à notre démarche acteurs et usagers du solaire photovoltaïque. La clé de la réussite de la transition énergétique réside, en effet, dans la concertation de toute la filière pour concevoir et porter l'exigence d'excellence qui anime **Qualifelec**, depuis sa création.*

## Ciel dégagé sur le solaire photovoltaïque

Les pouvoirs publics ont annoncé un plan ambitieux destiné à accélérer le déploiement de l'énergie solaire. Avec « *Place au Soleil* », l'Etat entend mobiliser l'ensemble des acteurs pour répondre aux engagements en faveur des énergies renouvelables. L'implantation d'installations solaires photovoltaïques sera favorisée sur tous les espaces disponibles, que ce soit dans le secteur résidentiel, tertiaire ou agricole.

Conscient des perspectives liées à la mise en place de systèmes de production électrique alternatifs et plus flexibles, **Qualifelec** a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur l'investissement essentiel des professionnels électriciens dans le solaire photovoltaïque. En juillet 2015, une qualification spécifique était mise en place. Depuis lors, **Qualifelec** adapte cette qualification, en fonction des mutations de ce marché, dynamisé par de nouvelles technologies, la baisse de coût des équipements et les fortes incitations du gouvernement.

Le solaire photovoltaïque séduit déjà, principalement, les particuliers avec quelques 300.000 installations exploitées. Le plan « *Place au soleil* » prévoit l'augmentation de leur nombre dans le résidentiel, grâce à la promotion de l'autoconsommation. Or consommer tout ou partie de l'électricité produite par son installation solaire photovoltaïque n'implique pas les mêmes conséquences en termes de technologie mise en œuvre. La rentabilité d'un projet d'autoconsommation repose sur le juste dimensionnement de l'installation, après une analyse de la consommation électrique du client et l'identification précise de ses besoins et des bénéfices attendus.

Faire appel à une entreprise qualifiée par **Qualifelec**, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système solaire photovoltaïque, est primordial. Une entreprise qualifiée Solaire Photovoltaïque dispose, évidemment, d'équipes formées spécifiquement à la conception, à la pose et au raccordement des systèmes de panneaux solaires photovoltaïques, dans le

respect des normes en vigueur. Ces compétences particulières s'appuient sur le savoir-faire de l'électricien et sa vision globale du bâtiment. Nos entreprises qualifiées répondent aux exigences indispensables à la réalisation de dispositifs d'autoconsommation sécurisés, adaptés et efficaces.

Le législateur a d'ailleurs reconnu l'importance des professionnels de qualité dans son arrêté du 9 mai 2017. Il conditionne les tarifs de rachat du surplus de production d'électricité provenant du solaire photovoltaïque, à l'intervention d'une entreprise qualifiée Solaire Photovoltaïque avec la mention RGE. Il est, en effet, indispensable de préserver ce bien commun que représente le réseau électrique, en s'assurant que les raccordements nécessaires à la réinjection du surplus soient réalisés par des professionnels électriciens, dont l'expertise a été reconnue dans le cadre d'une démarche de qualification.

### Protection renforcée pour le résidentiel

C'est aussi parce qu'il est convaincu de l'importance de la qualification des entreprises, que le GPPEP a rejoint le conseil d'administration de **Qualifelec**. L'association des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque désire promouvoir la filière solaire photovoltaïque dans le résidentiel. Or « *elle doit se développer le plus sainement possible dans l'intérêt des consommateurs* », comme le revendique Joël Mercy, Président du GPPEP. Par sa participation, il entend nourrir les réflexions de **Qualifelec** sur les attentes de cette partie du marché, mais également attirer l'attention des entreprises sur les bonnes pratiques commerciales. Le GPPEP considère que la qualification est un outil indispensable de régulation. Elle est le signe que l'entreprise s'engage pour son client, à travers une démarche de formation, de reconnaissance de ses compétences, et d'amélioration continue. Un particulier qui investit dans une installation solaire photovoltaïque pour consommer sa production d'électricité fait un effort financier conséquent, avec bien souvent la souscription d'un crédit. « *Il est en droit d'attendre une rentabilité immédiate et pérenne de son investissement* », indique Joël Mercy. « *Les défauts de conception et de d'installation des panneaux peuvent entraîner des pertes d'exploitation voire, l'interruption totale de la production d'électricité. Une entreprise qualifiée a été reconnue pour sa capacité à réaliser correctement ces installations. La qualification joue le rôle d'une recommandation, d'un avis d'expert. Et c'est ce que recherche le particulier qui souhaite s'équiper en solaire photovoltaïque.* »

Grâce à ce dialogue initié avec le GPPEP, **Qualifelec** veut approfondir sa connaissance des réalités terrain et les confronter avec la vision « métier » des professionnels. C'est ainsi que nous pourrions faire évoluer nos exigences de qualification et remplir notre mission d'accompagnement des consommateurs, dans le choix d'entreprises compétentes pour réaliser des installations solaires photovoltaïques performantes et sûres.

Pour compléter cette concertation de l'ensemble des acteurs de la filière, **Qualifelec** accueille également l'Agence Qualité Construction (AQC) au sein de son conseil d'administration. Travaillant sur les axes prévention des désordres et amélioration de la construction, et notamment sur le matériel et les procédés d'installations solaires photovoltaïques, l'AQC est

un acteur essentiel de l'indispensable vigilance qui doit accompagner le déploiement de cette énergie renouvelable. Ses études, analyses et avis sont de précieux outils d'information et de sensibilisation de nos entreprises qualifiées. Dans le paysage français de la qualité, les démarches de **Qualifelec** et l'AQC sont complémentaires. L'adhésion de l'AQC garantit une coopération active de nos deux organismes au bénéfice des entreprises du génie électrique et énergétique et de leurs clients.

*L'arrivée dans les instances de notre organisme de ces deux nouveaux partenaires est un signal fort et positif pour le solaire photovoltaïque et nos entreprises qualifiées. La réussite de la transition énergétique et des nouvelles ambitions du plan « Place au Soleil » repose sur le savoir-faire des entreprises du génie électrique et énergétique qui maîtrisent les gestes techniques, tout autant que la conception d'équipements efficaces et dimensionnés selon les usages. Dans le secteur résidentiel, son succès dépendra de la satisfaction des attentes des clients et de la confiance qu'ils témoigneront aux entreprises qui se positionnent sur ce marché.*

*C'est ce signe de qualité, juste et fiable, que **Qualifelec** construit avec les professionnels et l'ensemble du marché. Penser **Qualifelec**, c'est le bon réflexe lorsque l'on cherche l'excellence.*